



Compte-rendu FSU-SNUipp 65 du CTSD du vendredi 2 septembre 2022

Présents pour l'administration : M Aumage, Mme Goncet, Mme Beau et Mme Bordemur (DEOS) et Mme Ribeiro

IEN : M Peyrou/ M Coignus/Mme Meissonnier/ Mme Vatonne/ Mme Lavit

Présents pour les personnels :

CGT (1)

UNSA (2)

CFDT (3)

Pour la FSU- SNUipp-FSU 65: (5)

Anne-Marie Daries, Véro Duran, Frédérique Lemaire, Sophie Manzato, Marc Poulou

Déclaration liminaire FSU - CTSD du 21 octobre 2022

*Quelques jours après la rentrée, notre Président tenait une conférence de presse sur la sobriété énergétique. Personnels de l'Éducation Nationale, nous nous sommes tout de suite sentis interpellés par ce terme de sobriété tellement bien mise en œuvre chez nous. En effet, **la sobriété, ça nous connaît, on pratique depuis plusieurs années maintenant ! Années après années on nous demande de faire toujours plus avec moins de moyens !***

***Toujours moins de RASED** dans nos écoles et toujours plus d'élèves à besoin éducatifs particuliers, sans parler des **élèves à comportement hautement perturbateurs**. Une fois n'est pas coutume et nous ferons cette fois preuve de sobriété puisque Monsieur le DASEN, vous nous avez exprimé votre mécontentement lors du dernier CHSCT en nous informant que vous ne souhaitiez pas qu'on parle de ces élèves éruptifs en dehors des instances du CHSCT... Nous ne parlerons donc pas aujourd'hui des **conditions de travail des adultes PE et AESH**, ni du peu de solutions concrètes et efficaces apportées à nos collègues sur le terrain, ni de la souffrance de ces enfants envers qui notre institution est maltraitante. La sobriété, la fin de l'abondance, c'est aussi toujours plus d'élèves dans nos classes : les fermetures de classes dans les écoles élémentaires sont vécues par nos collègues comme des décisions injustes au vu des effectifs réels. Prenons l'exemple de l'**école maternelle de la Sendère à Tarbes** où sont présents 85 élèves là où vous n'en comptiez que 75, portant les effectifs dans la classe de petite section à 31, dans la classe des petits-moyens à 31 aussi et*



dans la classe de grande section à 26. Trois élèves sont prévus en plus courant novembre. Quelles bonnes conditions pour commencer sa scolarité on offre à ces enfants issus pour nombre d'entre eux de classes sociales défavorisées !

*Autre exemple, celui de l'**école élémentaire Henri IV à Tarbes** en quartier « prioritaire » politique de la ville où vous refusez l'ouverture de la dixième classe alors que le seuil des 227 élèves a été atteint. En 2020, la neuvième classe a été ouverte parce que le seuil des 200 élèves avait été atteint. La différence de 27 constitue une classe que vous n'ouvrez pas portant la moyenne au-delà de 24 élèves par classe alors que cette école présente un public en grande difficulté sociale et scolaire. Comment garantir l'apprentissage des fondamentaux pour ces enfants issus de 20 à 25 nationalités différentes chaque année et dont certains sont primo-arrivants? L'aide d'un enseignant itinérant demandée pour les enfants issus de la communauté des gens du voyage n'a été que partiellement accordée et les priorités exprimées par les enseignants n'ont pas toujours été respectées. Cette école a subi également la fermeture du poste « plus de maîtres que de classes » et la quasi disparition des RASED. C'est dire la sobriété que nos collègues de l'école élémentaire Henri IV pratiquent toujours plus chaque année.*

Liste non-exhaustive,,,

*Notre ministre le reconnaît : début septembre en visite à Toulouse il affirmait : « **l'école française est injuste avec les pauvres** ». **C'est bien pour cela qu'il a inscrit ses propres enfants dans l'école privée la plus élitiste de Paris.** C'est bien pour cela qu'il continue la casse du Service Public d'Éducation, l'école des pauvres à qui l'Etat donne de moins en moins dans sa logique ultralibérale.*

*Il y a bien ces 500 millions d'euros mais ils seront distribués sans transparence et en promouvant un **système concurrentiel entre les établissements scolaires et dans un système managérial encore plus développé par les dispositifs d'évaluations d'écoles.** Quant aux **territoires éducatifs ruraux** ils s'inscrivent parfaitement dans la Révolution Copernicienne appelée de ses vœux par notre Président au détriment des écoles rurales et bien sûr des élèves, renforçant ce que Jules Ferry dénonçait comme « l'inégalité d'éducation ».*

Dans le secondaire, en fin de première période, nous commençons à prendre la mesure des problèmes de rentrée. Les conditions de travail, comme nous nous y attendions, ne se sont pas améliorées. Nous constatons toujours plus de services partagés, 12 collègues par exemple sur le seul collège Paul Eluard. Certains collègues naviguent sur 3 établissements. Dans des conditions pareilles, difficile de demander aux équipes (si le concept d'équipe à encore un sens) d'innover et de s'emparer comme vous nous l'avez déjà suggéré, de projets dans le cadre du nouveau CNR et des 500 millions d'euros à la clé.

Et dans certaines matières comme la musique ou la technologie, pour lesquelles il manque encore des collègues devant élèves, le travail d'équipe est tout simplement impossible faute de combattants.

Côté segpa non plus, les choses ne vont pas en s'améliorant. Les équipes des collèges Pyrénées et Paul Eluard se demandent comment les élèves de 4° et 3° qui vont démarrer les ateliers sur Sixte Vignon à la rentrée de novembre, vont faire le trajet du collège au lycée, sans encadrement adulte. Auriez-vous, Monsieur le Dasein, une solution à leur proposer, autre que l'apprentissage brutal de l'autonomie ?

Nous voulions également porter à votre attention le fait que les documents qui nous ont été



transmis pour préparer ce CTSD nous semblent peu ou pas exploitables. Contrairement à ce qui nous était fourni les années précédentes, les documents concernant les BMP et les CSD

font apparaître d'une part les quotités et les disciplines, d'autre part, les établissements. Nous demandons que soit adressé aux organisations syndicales les documents mettant en regard les disciplines, les heures, les établissements de CSD et CSR et les lieux d'implantation des BMP avec leurs quotités.

Nous partageons tous, personnels de terrain, le noble objectif de pouvoir simplement enseigner nos disciplines et aller au bout de programmes ambitieux face à des classes qui ne soient pas trop chargées. C'est peut-être là la seule innovation qui tienne et celle que nous, représentants des personnels, continueront à essayer de promouvoir.

Pour l'anecdote, parce que nous espérons tous que ça restera anecdotique, le lycée de Lannemezan vient de battre un record avec 38 élèves dans le groupe de 1^o Hggsp. Qui dit mieux ?

L'IA-DASEN répond à notre déclaration liminaire:

Il n'apprécie pas que l'on rappelle son mécontentement de toujours nous entendre parler des élèves à comportement hautement perturbateur et affirme qu'il ne nous interdit pas d'en parler.

Pour les écoles de Tarbes, il refuse de répondre puisque ce n'est pas à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR:

1/Approbation du procès verbal du CTSD du 2 septembre 2022

2/Bilan de rentrée scolaire 2022

3/Bilan du mouvement départemental 2022 du 1^{er} degré

4/Territoire éducatif rural de la communauté de communes Adour - Madiran (TER Maubourguet)

5/ Questions diverses



1/Approbation du procès verbal du CTSD du 2 septembre 2022

Le procès verbal est adopté à l'unanimité moins une voix , celle de la CGT absente ce jour-là.

2/Bilan de rentrée scolaire 2022 1^{er} degré

Le DASEN affirme qu'il n'y a pas de modification importante du tissu scolaire depuis plusieurs années.

Dans le 1^{er} degré Public :

	2020	2021	2022
Préélémentaire	5 515	5 399	5 377
Elémentaire	9 769	9 758	9 693
ASH	117	133	103
TOTAL	15 401	15 290	15 173

Dans le 1^{er} degré Privé sous contrat :

	2020	2021	2022
Préélémentaire	780	754	762
Elémentaire	1 620	1 587	1 556
ASH	17	19	13
TOTAL	2 417	2 360	2 331

Dans le 1^{er} degré Privé hors contrat :

	2020	2021	2022
Préélémentaire	53	25	19
Elémentaire	66	48	42
ASH	0	0	0
TOTAL	119	73	61

Intervention de la FSU-SNUipp 65

Nous souhaitons connaître le nombre d'élèves dans les écoles Hors contrat école par école.

L'administration est dans l'incapacité de nous les fournir en instance mais le DASEN se dit très satisfait de la décrue qui va se poursuivre d'après lui.

Le nombre d'élèves en instruction dans la famille est de 116 dans le 1^{er} degré (190 en 2021) et 116 dans le second degré (195 en 2021).

Total Privé sous contrat et hors contrat :

	2020	2021	2022
Préélémentaire	5 515	5 399	5 377
Elémentaire	9 769	9 758	9 693
ASH	117	133	103
TOTAL	15 401	15 290	15 173

3/Bilan du mouvement départemental 2022 du 1^{er} degré

L'administration rappelle que :

- 3 réunions d'informations ont été organisées :
mercredi 6 avril en présentiel ainsi que lundi 11 avril et jeudi 14 avril en distanciel (visio)
- des documents d'aide au mouvement étaient sur le site de la DSDEN :
(vademecum, LDG doc ministériel, Diaporama d'aide à la saisie des vœux)
- la cellule mobilité a été mise en place

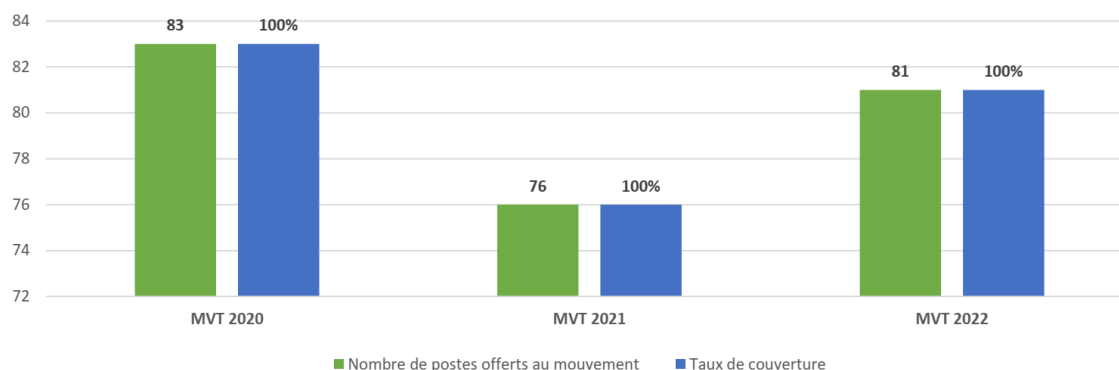
Intervention de la FSU-SNUipp65 Les règles deviennent de plus en plus complexes, changent tous les ans et le mouvement devient de plus en plus anxiogène : plus de 70 professeurs des écoles ont participé à nos réunions d'informations syndicales SNUipp sur le mouvement départemental l'an dernier et nous avons participé à trois groupes de travail avec la DSDEN 65 + un groupe de travail académique.

Nous espérons que cette année enfin le fonctionnement du mouvement va enfin se stabiliser!

Postes vacants

La couverture des postes vacants après mouvement

Le taux de couverture des postes offerts au mouvement (hors postes à profil) s'élève à 100%.

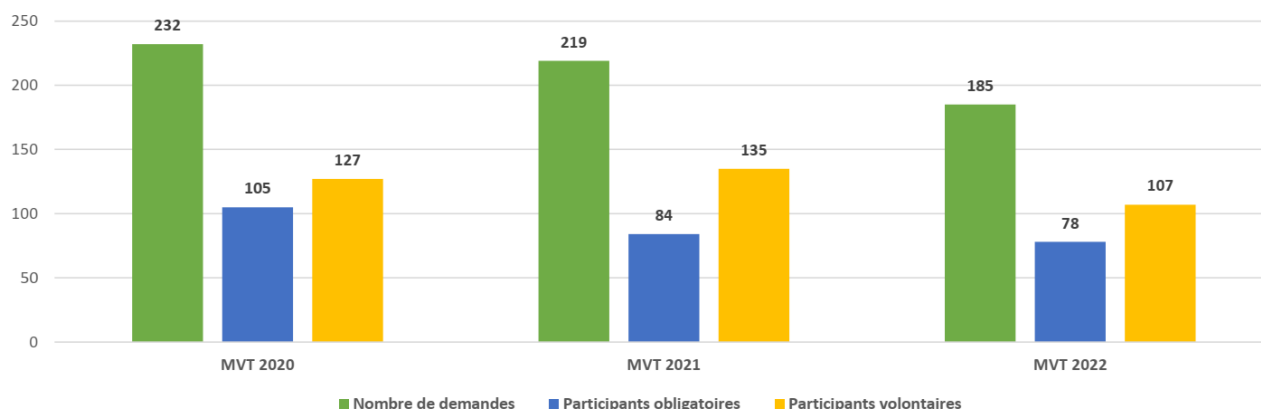


L'administration se félicite de la couverture à 100 % des postes vacants mais il ne peut en être autrement puisque le mouvement est ainsi fait qu'à la fin des opérations les collègues n'ayant pas obtenu de mutation soit restent sur leur poste soit sont placés sur un poste « manuellement » et **toujours à titre provisoire**. Nous rappelons à l'administration qu'elle use de bienveillance à l'égard de ces derniers. A ce propos, nous faisons remarquer qu'aucune mention n'est faite sur le nombre de postes vacants attribués à titre provisoire.

Participants au mouvement

Les participants au mouvement

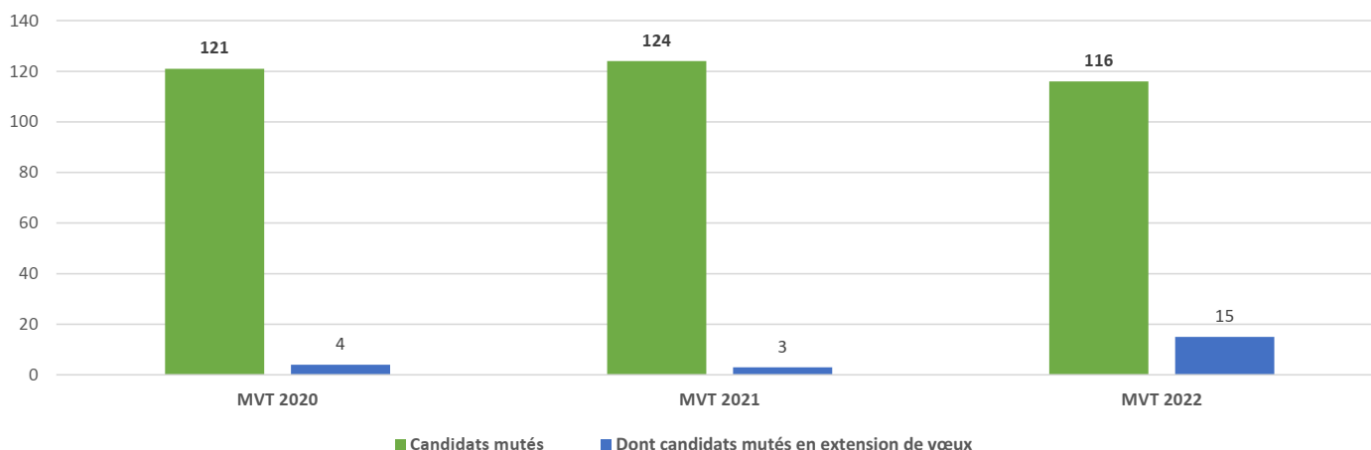
- Le nombre de participants au mouvement intra départemental 2022 s'élève à 185. Ce nombre est en baisse de 15% par rapport à l'année précédente.
- Le nombre de participants obligatoires s'élève à 78 soit 42,2% des participants.



Commentaire de la FSU-SNUipp65 : Le Ministère a réussi son pari de «fidéliser les équipes» au détriment du bien-être des enseignants. Le nombre de participants par rapport à 2021 a baissé de 15 % par rapport à 2021 et de 21 % par rapport à 2020. Les raisons sont multiples mais arriver le dernier sur une école et être le premier à « sauter » en cas de mesure de carte scolaire reste celle qui est la plus évoquée par les collègues.

Les personnels mutés en extension

- Le nombre de candidats ayant obtenu une mutation s'élève à 116 soit 62,7% des participants.
- 12,9% des candidats mutés ont obtenu une mutation par le mécanisme de l'extension de vœux. Il s'agit principalement de PET1, PET2 et PET3.



Le nombre de candidats sans poste à l'issue de la première phase a été multiplié par 5 par rapport à l'an dernier comme le montre le graphique ci-dessus. **13 % des participants obligatoires ont été mutés hors vœux** (tableau ci-dessous).

Le graphique ci-dessus montre que 116 participants ont obtenu une mutation au mouvement. Il ne montre pas que sur les 116 participants, 63 étaient dans l'obligation de faire le mouvement (78 sur le graphique précédent auxquels on ôte les 15 qui n'ont rien obtenu et ont dû passer par la phase manuelle et ont donc été mutés « hors vœu »). Donc sur les 107 participants volontaires au mouvement seulement 53 ont obtenu une mutation soit un taux de satisfaction de 45 % seulement pour les participants non obligatoires. Autrement dit **55 % des participants non obligatoires n'ont obtenu satisfaction à l'issue du mouvement**. PAS ÉTONNANT QUE LA PARTICIPATION BAISSSE !

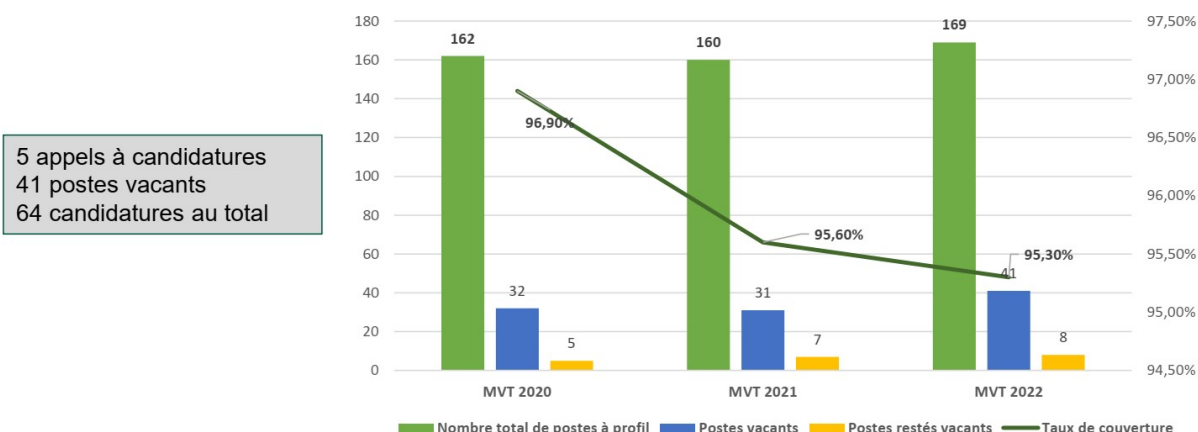
Le taux de satisfaction des participants au mouvement

- 50% des participants ont obtenu leur vœu n°1 ou leur vœu n°2.
- 69% obtiennent un de leurs cinq premiers vœux.

	Mouvement 2020		Mouvement 2021		Mouvement 2022	
	Nombre de personnels	Taux de satisfaction	Nombre de personnels	Taux de satisfaction	Nombre de personnels	Taux de satisfaction
Vœux rang 1 satisfaits	55	45%	53	43%	48	41%
Vœux rang 2 satisfaits	10	8%	22	18%	11	9%
Vœux rang 3 satisfaits	6	5%	10	8%	4	3%
Vœux rang 4 satisfaits	5	4%	6	5%	3	3%
Vœux rang 5 satisfaits	5	4%	4	3%	3	3%
Vœux rang 6-10 satisfaits	12	10%	6	5%	8	7%
Vœux rang 11-15 satisfaits	5	4%	5	4%	6	5%
Vœux rang 16-20 satisfaits	6	5%	2	2%	3	3%
Vœux rang 21-25 satisfaits	3	2%	4	3%	6	5%
Vœux rang 26-30 satisfaits	3	2%	3	2%	1	1%
Vœux rang 31-35 satisfaits	3	2%	1	1%	4	3%
Vœux rang 36-40 satisfaits	1	1%	1	1%	2	2%
Vœux rang 100-200 satisfaits	3	2%	4	3%	2	2%
Affectation hors vœux	4	3%	3	2%	15	13%

Postes à Profil

Les candidatures sur postes à profil



Commentaire de la FSU-SNUipp65 : La FSU-SNUipp 65 réitère son opposition au système des postes à profil complètement opaque et qui crée un sentiment d'injustice chez les professeurs des écoles. L'augmentation du nombre de postes à profil corrélée à la baisse du nombre de candidats a pour résultat une baisse logique du taux de couverture.

Le DASEN répond qu'il souhaite vérifier les compétences des candidats pour certains postes, nous lui rétorquons encore une fois que cela lui permet plutôt de choisir les candidats et parfois de laisser des postes vacants (RASED) et que les PE n'ont plus à prouver leurs compétences (directions à 4 classes et +, postes occ., etc.).

Le DASEN s'engage pour l'avenir à ne pas rajouter de postes à profil s'ils n'appartiennent pas déjà à une catégorie de postes à profil déjà existante. Nous pensons que c'est un moindre mal et serons attentifs à ce que la promesse soit tenue. Nous demandons à ce que cela soit inscrit sur le Procès verbal de la séance.

Affectation des titulaires remplaçants de secteur et départementaux

❖ 8 titulaires départementaux (mutés par extension de vœux)

- Affectation sur les postes libérés (temps partiels annualisés, congé de formation 10 mois...)

❖ 39 titulaires remplaçants de secteur

- Organisation des services et affectation annuelle sur poste fractionné composé de décharges de direction, de décharges de maîtres formateurs et de rompus de temps partiel.



Mouvement interdépartemental

1ère phase, permutations informatisées :

-304 PE ont demandé à intégrer le 65 et 27 à en sortir

Au final : 17 entrants et 10 sortants

Barème du dernier entrant : 795

Barème du dernier sortant : 22

2ème phase, inet-exeat :

- 73 demandes d'ineat et seulement 8 accordés

- 6 demandes d'exeat et seulement 2 accordés

Demandes liées à la situation familiale – le rapprochement de conjoint

5 enseignants ont bénéficié de la bonification au titre du rapprochement de conjoint, soit 2,7% des participants. 3 enseignants ont obtenus une mutation hors vœux bonifiés.

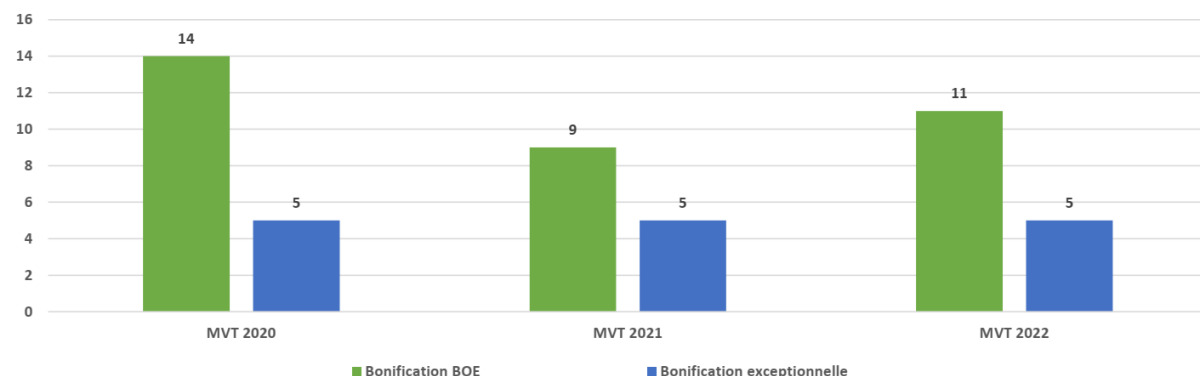
	MVT 2020	MVT 2021	MVT 2022
Nombre de demandes	23	17	5
Nombre de mutations obtenues	12	14	3
Dont nombre de mutations obtenues sur vœux bonifiés rapprochement de conjoint	5	5	0
Non mutés	11	3	2

Intervention de la FSU-SNUipp65 :

Le nombre de demande de rapprochement de conjoint est passée de 17 à 5 : cela s'explique par le fait que l'administration a changé les règles en imposant une distance minimale de 20 km qui n'existait pas avant divisant ainsi par trois le nombre de personnes qui pouvaient prétendre à en bénéficier. **La FSU-SNUipp 65 a été la seule organisation syndicale à demander l'abandon de cette mesure** en groupe de travail et réitère sa demande lors de ce CTSD .

Demandes liées à la situation personnelle – Situation de handicap

Les demandes liées à une situation de handicap sont en légère hausse. Elles représentent 8,6 % des participants en 2022 contre 6,4% en 2021. 75% des candidats ont obtenu une mutation.



Pour information :

BOE : Bonification liée à l'obligation d'emploi = 30 points

Bonification exceptionnelle : 100 points accordés par le DASEN en accord avec le médecin de prévention (une seule fois dans la carrière)

Les candidats qui n'ont pas obtenu de mutation dans ce cadre parce que d'après l'administration les postes demandés n'étaient pas vacants.

Écoles « politique de la ville » : les organisations syndicales dont la FSU-SNUipp 65 demandent à ce que soit mise à jour la liste ministérielle de ces écoles qui date de 2001 et qui ne contient aucune école des Hautes-Pyrénées. Les candidat-es au mouvement départemental et/ou interdépartemental se trouvent ainsi lésé-es et ne peuvent obtenir les points correspondants sur le barème. La FSU-SNUipp nationale est intervenue auprès du Ministère à ce propos, nous attendons donc des avancées sur ce sujet...

4/Territoire éducatif rural de la communauté de communes Adour - Madiran (TER Maubourguet)

Le DASEN précise qu'il n'est pas à l'origine des deux TER du département, il y reviendra plusieurs fois. Il rajoute qu'ils sont créés par la volonté des élus, que les choses ont été faites en toute transparence et qu'il attache beaucoup d'importance à la démocratie. **Le DASEN confirme donc l'ingérence des élus dans le tissu éducatif et les affaires scolaires.**

Le document présente le transfert du poste de PE de Soublecause et d'un PE de Lahitte-Toupière vers une nouvelle école sise au collège de Maubourguet : 20 ou 30 élèves de CM seront répartis à la rentrée prochaine sur ces deux classes. L'administration réfute le terme de fermeture de classe puisque c'est une expérimentation d'après lui pour trois ans et que les postes sont juste *transférés*. Et pourtant dans les faits il s'agit bien de fermetures de classes et donc d'une école, celle de Soublecause !



Il ne veut pas entendre les arguments contre les TER de la part des organisations syndicales de la FSU et de la CGT. L'IEN de la circonscription s'appuie sur le fait que deux enseignantes des écoles concernées sont partantes dans ce projet parce que, affirme-il, elles ne souhaitent plus être seules dans leurs écoles, veulent travailler ensemble. Il dit aussi qu'elles ne se sentent pas à l'aise avec toutes les matières et seraient intéressées par le fait d'être au sein d'un collège et qu'ainsi les professeurs certifiés pourraient intervenir dans leur classe (Anglais, EPS, musique).

La FSU est intervenue à de multiples reprises afin de dénoncer ce nouveau dispositif qui vide la ruralité de ses écoles, fait des CM des classes de pré-collège, utilise des enfants à des fins budgétaires (bon moyen pour la com-com de réperer un peu des 500 millions annoncés par le gouvernement). Nous affirmons également que cela ne « sauvera » pas le collège de Maubourguet comme le croient certains élus. Nous rappelons aussi qu'il nous avait été promis que ce genre de situations n'arriverait pas lors du passage de la 6ème dans le cycle III et nous y voilà !

Sur la création du poste de direction, le DASEN nous dit qu'il n'aura pas une décharge à 100 % et que les PE de cette nouvelle école seront libres d'organiser la nouvelle école en 2 ou 3 classes. Le projet d'école sera peut-être fait sur la base du projet d'établissement et nous craignons pour la liberté des enseignants à bâtir leur propre projet ainsi que l'obligation qui pourrait leur être faite d'enseigner au collège ?

Les élus prévoient que le budget sera utilisé pour la construction d'un nouveau préau. Le DASEN nous assure qu'aucune classe ne sera fermée à Lahitte-Toupière.



5/ Questions diverses FSU-SNUipp 65

1/ Pourriez-vous nous faire un état des lieux des postes de psychologues scolaires dans le département et de la prise en charge des élèves dans le 1^{er} degré par ceux-ci ?

Réponse du DASEN : cf réponse au SGEN-CFDT.

Question du CFDT-sgen :

« Les psychologues scolaires de la circonscription de Tarbes-Centre-Sud ont un secteur avec un nombre d'élèves plus élevé qu'ailleurs. De plus, leur secteur comprend les écoles du REP.

Un travail avait été engagé afin de répartir de manière plus équitable les élèves, sans visiblement avoir abouti. Quelles solutions envisagez-vous ?

Réponse du DASEN

Le département compte 12 supports de psychologues de l'EN EDA : 2 à Tarbes-Centre-Sud, 3 à Vic Val d'Adour Madiran, 1 à Séméac, 3 à Lourdes-Bagnères, 3 à Lannemezan.

Parmi ces 12 supports, 1,5 sont vacants : 1 à Vic et 0,5 à Tarbes (psy mi-temps).

Actuellement, il y a 2 contractuels en poste, 'un à Lourdes, l'autre à Lannemezan.

Si l'on tient uniquement compte du nombre d'élèves, la répartition nécessite quelques ajustements qui sont en cours de réalisation et devraient rapidement être mis en œuvre. Une réunion avait encore lieu mardi 18 octobre.

D'autres paramètres serviront de pondération : REP, éloignement géographique, importance des situations.

2/ Pourriez-vous nous faire un état des lieux de la prise en charge des élèves primo-arrivants et notamment des élèves Ukrainiens par les enseignants UPE2A 1^{er} degré et 2nd degré dans le département ?

Réponse du DASEN :

La réponse écrite du DASEN contient un tableau des effectifs au 20 septembre qui n'a pas été réactualisé depuis et nous affirme que tous les élèves Ukrainiens bénéficient d'un accompagnement UPE2A. Cette réponse était peut-être vraie le 20 septembre mais nous savons par nos tournées des écoles et notre présence sur le terrain que ce n'est pas le cas aujourd'hui. Nous faisons donc le choix de ne pas publier ce tableau. Puisque les informations ne sont plus valables aujourd'hui.

3/ La circulaire départementale relative aux congés et autorisations d'absence est discordante par rapport aux instructions du Bulletin Officiel (instruction n°7 du 23 mars 1950 et circulaire FP7 n° 002874 du 7 mai 2001). Nous demandons à ce que soit procédé à une modification de cette circulaire.

commentaire de la FSU-SNUipp65 : Le bulletin officiel prévoit pour les fonctionnaires l'octroi possible d'une autorisation d'absence pouvant aller jusqu'à 5 jours ouvrables pour un **mariage ou un Pacs**. L'État employeur ne prévoit pas d'absence de droit dans ce cas et l'autorisation est donnée selon son bon vouloir par l'administration. Cependant , le BO prévoit que sur ces 5 jours le traitement est maintenu seulement deux jours et cette année la DSDEN a accordé un seul jour et non rémunéré. C'est sur ce dernier point que nous pouvons exiger un retour en arrière en arguant du fait du non-respect du BO par la DSDEN 65.



Compte Rendu CTSD Carte scolaire du vendredi 21 octobre 2022 du SNUipp-FSU 65

Non seulement nous demandons qu'une modification soit apportée à la circulaire mais nous demandons aussi à ce que soit révisée la position administrative des personnels qui se sont vus refuser le traitement sur la journée d'absence ou sur les deux premiers jours d'absence .

Réponse du DASEN :

La circulaire départementale est obsolète et sera revisitée. La question va faire l'objet d'une analyse et permettra d'éventuels ajustements.



Compte Rendu CTSD Carte scolaire du vendredi 21 octobre 2022 du SNUipp-FSU 65